

**CONSEIL SYNDICAL DU 31 MARS 2021  
Chanas (Foyer Gaston Beyle)**

**COMPTE-RENDU**

**Séance du conseil syndical du 31 mars 2021**

Date de convocation : 24/03/2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 58

**Étaient présents :**

**Délégués titulaires :** DREVON Gilbert, DUBOUCHET Frédéric, DURAND Joël, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, PERROT-BERTON Claudine, THOMAS Luc, VICIANA Carole, COULAUD Raymonde, DEZARNAUD Sylvie, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MANIN Gilbert, MERCIER Serge, MONDANGE André, MONTEYREMARDE Christian, MOULIN-MARTIN Béatrice, PAVONI Jean-François, SEGUI Jean-Michel, TEIL Laurent, VIAL Gilles, BOUVIER David, BRUYERE Jacky, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER Yves, VIGIER Diane, DELORD Christophe, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, MARCE Laurent, MASSOLA Christian, MOINE Catherine, PLENET Simon, CHETOT Chantal, ZILLIOX Charles, MARTIN Brigitte.

**Délégués suppléants :** ABEILLON Thibald, CHAVAS Gilbert, DELORME Michel, DINDAR Bayram, GACEM Aïcha, SOY Laurent, TODARA Charles, CICOSELLA Sébastien, FAYE Didier, MERCIER Louis, REYNAUD Christelle, MANTELIN Edith, JUILLAT Gaëtan.

**Pouvoir :** DEVRIEUX Michel, METRAL Patrick.

**Autres élus et techniciens présents :** MALATRAIT Jean-Charles, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, SPACH Tom, MASSON Gaëlle, FONTVIEILLE Isabelle, LAHAIE Julien.

**Rapporteur :** Philippe DELAPLACETTE

**Ordre du jour :**

→ **Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 03 mars 2021
- Approbation de l'ordre du jour

→ **Finances**

- D-2021-08 : compte de gestion 2020
- D-2021-09 : compte administratif 2020
- D-2021-10 : affectation du résultat 2020
- D-2021-11 : détermination de la cotisation 2021 des EPCI adhérents au SMRR
- D-2021-12 : budget primitif 2021

→ **Fonctionnement SMRR**

- D-2021-13 : personnel – création emploi rédacteur
- D-2021-14 : régime indemnitaire

→ **Questions diverses**

Mot d'accueil du président, Philippe DELAPLACETTE

→ **Introduction**

- Le compte-rendu du conseil syndical du 03 mars 2021 est validé à l'unanimité
- L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

→ **Finances**

De façon concomitante, le compte de gestion et le compte administratif sont présentés.

– **Compte de gestion 2020 – Délibération D-2021-08**

Préalablement à la délibération de ce jour sur le compte administratif, il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

*Il est précisé le résultat de l'ensemble dépenses / recettes, soit 661 264.34€ (hors restes à réaliser)*

La délibération est validée à l'unanimité.

– **Compte administratif 2020 - D-2021-09**

Sous la présidence de séance de Thierry KOVACS, 1<sup>er</sup> vice-président, le conseil syndical prend connaissance du compte administratif de l'exercice 2020 (dressé par Philippe DELAPLACETTE Président) et constate sa concordance avec le compte de gestion 2020. Une fois le débat tenu, le Président Philippe DELAPLACETTE se retire et le conseil peut valablement délibérer sur le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR</b>						
Résultats reportés 2019		174 791.62		501 518.77		676 310.39
Opérations de l'exercice 2020	279 832.79	259 688.06	688 695.16	693 793.84	968 527.95	953 481.90
<b>TOTAUX</b>	<b>279 832.79</b>	<b>434 479.68</b>	<b>688 695.16</b>	<b>1 195 312.61</b>	<b>968 527.95</b>	<b>1 629 792.29</b>
Résultats de clôture		154 646.89		506 617.45		
Restes à réaliser	29 940.00				29 940.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>124 706.89</b>		<b>506 617.45</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>124 706.89</b>		<b>506 617.45</b>		<b>631 324.34</b>



Différentes vues (présentations différentes) du CA sont projetées.

Monsieur Delaplacette se retire, Monsieur Kovacs appelle aux éventuelles questions ou remarques.

Le compte administratif est validé à l'unanimité. Monsieur Delaplacette est invité à revenir présider le conseil.

– **Affectation du résultat– Délibération D-2021-10**

Monsieur Philippe Delaplacette, rapporteur, rappelle les résultats de clôture constatés au compte administratif 2020 du budget :

- en section de fonctionnement excédent de 506 617.45€ (002)
- en section d'investissement excédent de 154 646.89€ (001)

L'excédent d'investissement pour 154 646.89€ est reporté en investissement (001) et couvrira notamment le reste à réaliser pour 29 940€. L'excédent de fonctionnement est reporté pour 506 617.45€ en section de fonctionnement (002).

Les élus demandent à avoir des précisions sur la nature des études en cours et qui représentent environ 600 000 euros dans le budget. Cédric Le Jeune rappelle les différentes études en cours (étude fiche, lotissement de qualité, analyse orthophotoplan, etc.)

*Il est rappelé que la somme prévue en investissement sera réaffectée lors du prochain budget si elle n'est pas totalement dépensée, c'est plutôt une épargne pour les années à venir, ce qui permettra d'engager des études au profit du territoire sans augmenter la cotisation. Ces dépenses sont induites par les recettes, notamment les amortissements qui viennent augmenter le résultat d'investissement et le disponible.*

En lien avec la précédente intervention, Monsieur Delaplacette évoque également la pertinence qu'il pourrait y avoir dans un avenir proche de disposer d'éléments cartographiques permettant d'avoir une vision claire sur la gestion de la ressource d'eau potable sur le territoire.

La délibération est validée à l'unanimité.

– **Cotisation 2021 des EPCI membres du SMRR – Délibération D-2021-11**

*Monsieur DELAPLACETTE rappelle que le souhait du SMRR depuis quelques années est de maintenir une cotisation stable; la baisser impliquerait de la réaugmenter dans les années à venir, ce qui ne serait pas accepté par les EPCI. Avec le contexte actuel et les finances des EPCI, le maintien de la cotisation reste le plus approprié.*

En 2021, il est proposé de maintenir le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR à 2,40 € / habitant (base population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Comme en 2019 et 2020, 0.05 centimes seront directement reversés par chaque EPCI à Rives Nature.

Le montant de la participation 2021 des intercommunalités sera donc ventilé de la façon suivante :

EPCI	population	contribution
CA Vienne Condrieu Agglomération	90 357	216 856.80
CC Entre Bièvre et Rhône	67 971	163 130.40
CC Porte de DrômArdèche	47 239	113 373.60
CA Annonay Rhône Agglo	48 568	116 563.20
CC Pilat Rhodanien	16 792	40 300.80
CC du Val d'Ay	5 947	14 272.80
Total	276 874	<b>664 497.60</b>



La délibération est validée à l'unanimité.

– **Budget primitif 2021 – Délibération D-2021-12**

Après avoir débattu des orientations budgétaires, conformément à la législation en vigueur, le conseil syndical doit voter le budget primitif.

Le projet de budget primitif proposé au vote du conseil syndical est présenté sous forme de l'état comptable réglementaire.

Ce document a été transmis lors de l'envoi des convocations et est également joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le compte administratif 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ **Fonctionnement du SMRR**

- **Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (suite admission examen professionnel) – Délibération D-2021-13**

*Monsieur DELAPLACETTE rappelle l'engagement professionnel de l'assistante du SMRR depuis de nombreuses années et la réussite à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe par avancement de grade et souhaite que l'emploi soit créé afin de nommer cette assistante dans ce grade.*

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les Lignes Directrices de Gestion ont été validées par le Comité Technique lors de la commission du 21 janvier 2021 du CDG 38 et arrêtées le 29/01/2021 par le président du SMRR.

Gaëlle MASSON, assistante de gestion RH / comptabilité est admise à l'examen professionnel de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe par avancement de grade en date du 23 février ; le SMRR propose la création du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe afin de la nommer sur ce grade.

La délibération est validée à l'unanimité.

- **Régime indemnitaire – Délibération D-2021-14**

*Monsieur DELAPLACETTE rappelle que le RIFSEEP doit être mis en place dans les collectivités. Il était instauré au SMRR pour la catégorie administrative des cadres d'emplois adjoint administratifs, rédacteurs et attachés. Il convient de faire évoluer ce régime indemnitaire en intégrant le cadre d'emploi des ingénieurs et de réexaminer l'ensemble du RIFSEEP.*

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et appliqué aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, rédacteur et attachés. Il est proposé de l'étendre au cadre d'emploi d'ingénieur (décret 2020-182 du 27/02/2020) et de réexaminer l'ensemble de ce régime indemnitaire.



→ **Questions diverses**

Information sur le future système d'envoi des convocations et dossiers préparatoires.

Monsieur Delaplacette évoque le prochain déménagement du Syndicat mixte pour le S1 2022 dans des locaux voisins à ceux occupés actuellement sur l'Espace Saint-Germain. Ce déménagement permettra de disposer de locaux plus modernes et permettra au Syndicat mixte d'économiser les fonds qui auraient du être utiliser pour la rénovation des locaux actuels. Ces futurs bureaux sont la propriété de Vienne Condrieu Agglomération et sont actuellement loués à un cabinet comptable qui devrait déménager en fin d'année.

Monsieur Delaplacette évoque dans la cadre de la mise en compatibilité des PLU avec le Scot les courriers que les services de l'Etat ont pu déjà envoyer aux intercommunalités du territoire, voir directement aux communes. Ces courriers ont été rédigés en croisant l'analyse de l'Etat et celle du Syndicat mixte sur les PLU approuvés du territoire. Pour rappel, le SMRR a envoyé au courant du mois de janvier sa propre analyse de compatibilité des PLU aux intercommunalités du territoire qui doivent la partager ensuite avec leur communes. L'analyse sur Annonay Rhône Agglomération va être partagée prochainement avec les services de l'agglomération.

Rappel du départ de Cédric LE JEUNE par voie de mutation vers un autre EPCI, Les BALCONS DU Dauphiné pour occuper un poste de direction sur des thématiques qu'il aime porter, puisque ce sera en environnement et biodiversité.

Présentation du futur directeur du SMRR, Julien LAHAIE, qui prendra ses fonctions à temps plein à compter du 10 mai 2021.

Sans question supplémentaire de l'assemblée, la séance est levée à 19h30.

Philippe DELAPLACETTE remercie le maire de Chanas pour l'accueil organisé dans le Foyer Gaston Beyle, afin de réunir le conseil syndical et remercie les délégués de leur présence.

Monsieur le Maire de Chanas nous adresse un mot à son tour pour conclure la soirée.

